

Séance du 26 Février 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	10
- votants	11
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	10
- vote contre :	0
- abstentions :	1
Convocation :	19/02/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six Février à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, LACHERET Jean-Christophe, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA),

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM20242602-01

OBJET

*Délibération
compte financier
unique 2023
Commune de
Planioles*

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Madame Lucette CARSAC, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2023 dressé par Monsieur Guy LACOUT, Maire de la commune, après s'être fait présenter le budget primitif, après que celui-ci a quitté la séance.

- 1) Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Report 2022	Résultat
Fonctionnement	267616.77	295113.28	27496.51	54436.41	81932.92
Investissement	83133.08	58357.97	- 24775.11	13768.67	- 11006.44
Reste à réaliser	31503.00	1030.00			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote à l'unanimité des présents et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Prefecture
le 27/02/2024
et publication ou
notification
du 27/02/2024*

Le Maire,
Guy LACOUT.

